

La Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle du Conseil Municipal, le lundi 27 avril 2026 à 18h00.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

RÉALISATION D'UN EMPRUNT DESTINÉ AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

N°17/2026 – MISE EN PLACE D'UN PRÊT DE 700 000 EUROS

Par décision en date du 24 mars 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 700 000 euros. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- **Montant** : 700 000 euros,
- **Durée** : 20 ans,
- **Objet** : programme investissement 2026,
- **Date de signature** : jusqu'au 30 mars 2026,
- **Amortissement** : progressif,
- **Périodicité** : trimestrielle,
- **Taux d'intérêt annuel** : fixe 4.09 %,
- **Base de calcul** : 30/360,
- **Frais de dossier** : 0.20 %,
- **Montant de l'échéance** : 12 853.56 euros,
- **Mise à disposition des fonds** : au plus tard dans les 6 mois, avec un premier versement dans les 4 mois,
- **Conditions de remboursement anticipé** : indemnité actuarielle.

CONVENTION DE LOUAGE DE CHOSES

N°18/2026 – MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL

Par décision en date du 26 mars 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a autorisé l'association du Festival Danses et Musiques du Monde d'Amélie-les-Bains à utiliser une partie du local de l'ancienne Croix Rouge. La convention est consentie à compter du jour de sa signature, et jusqu'au 31 décembre 2026. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

N°20/2026 – MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL

Par décision en date du 1^{er} avril 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a autorisé Madame Raphaëlle PACULL à utiliser un atelier (numéro 5) situé Place de la Nation (sous le porche) pour la conception et l'exposition de ses créations. La convention est consentie du 13 avril 13 juin 2026. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

DÉLIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIÈRES

N°19/2026 – CONVENTION DE DÉLIVRANCE OU REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Par décision en date du 31 mars 2026, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a accordé l'acquisition d'une concession trentenaire de type casier à urnes (bloc A – n°9) dans le cimetière d'Amélie-les-Bains par Mme Michelle DESTIERDT (née FABICK). Cette concession a été accordée moyennant la somme totale de 765,00€.

DÉLIBÉRATIONS

01 – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPİR – COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA)

02 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉES AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

03 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

04 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ÉLECTION DES MEMBRES

05 – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : ÉLECTION DES MEMBRES

06 – CRÉATION ET INSTALLATION DE LA COMISSION MUNICIPALE « FINANCES »

07 – CRÉATION ET INSTALLATION DE LA COMISSION MUNICIPALE « ASSOCIATIONS »

08 – CRÉATION ET INSTALLATION DE LA COMISSION MUNICIPALE « COMMERCE ET ARTISANAT »

09 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DE PERSONNES APPELÉES À SIEGER À LA COMMISSION

10 – RECOURS À PRÉFINANCEMENT DE SUBVENTIONS : PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR

11 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

12 – CRÉANCES ÉTEINTES

13 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

15 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE RELATIF AU RÉSEAU DE CHALEUR AYANT POUR OBJET LA RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE CONCERNANT LA FORMULE D'ACTUALISATION DES PRIX

16 – PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

17 – DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE SEMI-AUTOMATIQUE, D'UN COFFRET DE PROTECTION ET D'UN REGISTRE DE CONTRÔLE OPÉRATIONNEL DU DÉFIBRILLATEUR

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 21 avril 2026.

Le Maire,
Marie COSTA

